

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 29 JANVIER 2024
EM/NC

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 055-215501222-20240202-2024_007-DE

Objet : Versement d'une subvention à l'association du Souvenir Français

N° : DCM2024/007

PUBLIÉE LE : 06/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, **le lundi vingt-neuf janvier à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 22 janvier 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Laetitia SACCHIERO, Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Nelly LOMBARD, Claude LAURENT, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Carole DELAMARCHE, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Gérald CAHU qui donne pouvoir à Patrick BARREY

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Martine MARCHAND

Annette DABIT qui donne pouvoir à Élise THIRIOT

Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Florent CARÉ

Olivier GUCKERT qui donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mesdames Céline ÉTIENNE et Jessica LEROY

Conseillers en exercice : Présents : 22 - Absents : 2 – Pouvoirs : 5 - Votants : 27

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'objet de l'association Souvenir Français ;

Vu la demande de l'Association en date du 15 novembre 2023.

Le Souvenir Français est une association mémorielle qui a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France. Elle mène à cet égard de nombreuses actions patrimoniales (entretien et restauration de tombes de Morts pour la France, de monuments et de stèles), commémoratives (participation aux cérémonies 8 mai, 14 juillet, 1er et 11 novembre).

La section de Commercy regroupait en 2023 62 adhérents.

Pour maintenir son activité, l'Association demande à la ville de Commercy une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2023.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ATTRIBUER et AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2023 au Souvenir Français d'un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **D'ATTRIBUER et AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2023 au Souvenir Français d'un montant de 500 €.

Le Maire
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification